



# Message du président et états financiers 2022



# Sommaire

<b>Message du président du conseil d'administration</b>	3
<b>États financiers au 31 décembre 2022</b>	5
Rapport de l'auditeur indépendant	6
État des résultats	8
État du résultat global	8
État de la situation financière	9
État des variations des capitaux propres	10
Tableau des flux de trésorerie	11
Notes complémentaires aux états financiers	12
<b>Conseil d'administration</b>	30

# Message du président du conseil d'administration

Le regroupement de La Capitale et de SSQ Assurance pour former Beneva a ouvert la voie à la fusion des mutuelles de SSQ et de La Capitale. Les travaux du conseil d'administration se sont poursuivis en ce sens en 2022, alors que SSQ Mutuelle a continué d'enregistrer de bons résultats financiers.

## Les travaux du conseil et des comités

En 2022, en plus de l'assemblée annuelle d'avril, le conseil d'administration de SSQ Mutuelle a tenu cinq rencontres. Les membres du Comité d'audit, gestion des risques et placements ainsi que ceux du Comité de gouvernance, ressources humaines et éthique se sont quant à eux rencontrés à trois occasions respectivement. Ils ont assuré une couverture complète des activités et des responsabilités régulières prévues au programme de gouvernance.

Les membres du conseil d'administration ont notamment suivi avec beaucoup d'intérêt l'évolution du regroupement et de l'intégration des assureurs dans Beneva. La fin de l'année 2022 constituait une étape majeure. À cet effet, la grande majorité des opérations de La Capitale et de SSQ Assurance sont légalement sous Beneva en date du 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'opération s'est avérée un succès sur tous les plans.

## Les résultats financiers de SSQ Mutuelle

Les résultats de SSQ Mutuelle représentent un pourcentage des résultats de SSQ, Société financière inc., conformément à sa participation ainsi que les résultats de ses quelques opérations propres. Ces résultats reflètent la participation dans Groupe Beneva inc. et ses filiales.



René Hamel

Le résultat net de SSQ Mutuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 est de 18,6 millions de dollars. Ainsi, le total des capitaux propres est de 290,1 millions de dollars, soit une progression de 4,6 % par rapport à l'année précédente. La Mutuelle se réjouit des bons résultats obtenus, et ce, dans le respect du juste équilibre entre les droits des membres, la solidité financière de l'entreprise et les attentes raisonnables de rendement.

## Les implications de la Mutuelle

SSQ Mutuelle s'implique activement dans nos communautés. Les sommes octroyées par cette dernière s'ajoutent à celles des autres implications caritatives de La Capitale mutuelle de l'administration publique, de leurs fondations respectives et de Beneva. Au total, plus de 3,3 millions de dollars ont été remis en soutien philanthropique en 2022 à l'échelle du pays, démontrant l'importance de redonner à la communauté.

Nous continuons de soutenir activement SOCODEVI dont la mission est d'améliorer les conditions de vie des familles de pays en développement grâce à la formule mutualiste et coopérative. À titre de membre fondateur, SSQ Mutuelle ainsi que Beneva s'impliquent techniquement et financièrement dans les projets de SOCODEVI. Elles sont également représentées à divers paliers de ses instances.

Afin d'appuyer SOCODEVI dans la croissance qu'elle connaît, les mutuelles de SSQ et de La Capitale, de concert avec Beneva, se sont engagées à hausser significativement à 300 000 \$ par année leur appui global à SOCODEVI pour les années 2023 et 2024. Ce geste témoigne de l'importance que nous accordons à l'implantation de la formule mutualiste et coopérative pour améliorer les conditions de vie des familles de pays en développement.

## Faire vivre le mutualisme

Un groupe de travail, composé de membres des conseils d'administration de SSQ Mutuelle et de La Capitale mutuelle de l'administration publique ainsi que de cadres de Beneva, a été formé en 2021 afin de se pencher sur la promotion du mutualisme. En effet, l'une des grandes orientations du plan stratégique de Beneva est de « Faire vivre le mutualisme ». Les travaux du groupe de travail ont conduit à la déclinaison de l'orientation en plusieurs stratégies. Les travaux de 2022 ont notamment porté sur la voix des membres et des clients, la compréhension commune du mutualisme par les employés et le développement d'un positionnement face aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

## La fusion des mutuelles

Les travaux préliminaires au projet de fusion des mutuelles ont grandement progressé au cours de 2022. Les conseils d'administration des deux mutuelles ont cheminé dans leurs discussions. La direction du Secrétariat général de Beneva les accompagne et elle est à pied d'œuvre pour mener à bien ce projet. Une chose est certaine, les valeurs du mutualisme qui sont si chères à chacune des mutuelles resteront au premier plan de cette nouvelle entité.

Nous visons à tenir une assemblée extraordinaire d'ici la fin 2023 pour adopter un projet de fusion prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette étape permettra de compléter la fusion des entités SSQ et La Capitale. Cette mutuelle sera alors actionnaire majoritaire de Beneva, assurant ainsi au mutualisme une voix forte pour promouvoir un système économique qui apporte à la fois une prospérité matérielle, un bien-être pour les personnes et un environnement sain.

## Des arrivées au conseil

En mars 2022, madame Nadine Lambert se joignait au conseil d'administration de SSQ Mutuelle. Madame Lambert œuvre depuis plusieurs années comme infirmière en soins critiques, notamment au CHU de Ste-Justine. Au cours de sa carrière, elle a également occupé divers postes dans le milieu syndical. Depuis 2016, elle assume la responsabilité de secrétaire générale et trésorière au comité exécutif de la Fédération de la santé et des services sociaux. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Quelques mois plus tard, pour combler le poste laissé vacant par le décès de monsieur Michel Nadeau, le conseil d'administration accueillait dans ses rangs monsieur Bernard Tanguay. Fellow de l'Institut des actuaires du Canada ainsi que de la Society of Actuaries et Administrateur de sociétés certifié, monsieur Tanguay a travaillé une vingtaine d'années chez SSQ dans des postes stratégiques. Il possède une grande expérience comme membre et président de comités et de conseils d'administration. Nous lui souhaitons également la bienvenue.

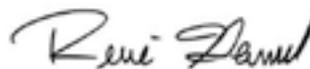
## Remerciements

Mes premiers remerciements s'adressent aux délégués qui, notamment par leur présence aux assemblées, contribuent à faire vivre l'esprit mutualiste.

Les administrateurs de SSQ Mutuelle ont été passablement sollicités en 2022. Leur contribution est d'autant plus méritoire dans le contexte de l'intégration des assureurs et du projet de fusion des mutuelles. Je les remercie sincèrement.

J'adresse également mes remerciements à nos membres, à nos partenaires et aux employés de Beneva qui représentent eux aussi tellement bien les valeurs de SSQ Mutuelle.

Cordialement,



René Hamel  
Président du conseil d'administration



# SSQ Mutuelle

# États financiers

Au 31 décembre 2022  
Accompagnés du rapport  
de l'auditeur indépendant

# Rapport de l'auditeur indépendant

---

Aux membres de  
**SSQ Mutuelle**

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **SSQ Mutuelle** (la « Mutuelle »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, et l'état des résultats, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Mutuelle au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Mutuelle conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Mutuelle à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Mutuelle ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Mutuelle.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Mutuelle;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Mutuelle à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Mutuelle à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Ernst & Young* S.N.L./S.E.N.C.R.L.<sup>1</sup>

Québec, Canada  
Le 14 mars 2023

1. CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A133737

### ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre  
(en milliers de dollars)

	2022	2021
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Quote-part du résultat net de la Société associée (note 6)	18 624	33 138
Gain sur disposition des actions participantes dans la Société associée (notes 6 et 8)	463	—
Produits de placements (note 4)	—	72
	<b>19 087</b>	<b>33 210</b>
<b>CHARGES</b>		
Frais généraux	469	638
Charges financières	63	14
	<b>532</b>	<b>652</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>18 555</b>	<b>32 558</b>

### ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice terminé le 31 décembre  
(en milliers de dollars)

	2022	2021
	\$	\$
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>18 555</b>	<b>32 558</b>
<b>Éléments susceptibles d'être reclassés au résultat net</b>		
Quote-part des gains (pertes) nets non réalisés de l'exercice sur les actifs financiers disponibles à la vente de la Mutuelle et de la Société associée (inclus une charge d'impôts de 6 106 \$, 2021 – (1 287 \$))	<b>(16 997)</b>	3 452
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés au résultat net</b>		
Quote-part de la réévaluation du passif net au titre des prestations définies de la Société associée (inclus une charge d'impôts de (3 923 \$), 2021 – (6 717 \$))	<b>10 754</b>	18 601
	<b>(6 243)</b>	22 053
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>12 312</b>	<b>54 611</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

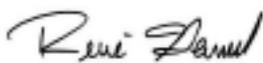
**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

Au 31 décembre  
(en milliers de dollars)

	2022	2021
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Placements (note 4)		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 835	214
Titres de créance	1 123	1 015
Titres de capitaux propres	164	359
Fonds communs de placement	288	285
Compte à recevoir de la Société liée	18	—
Produits de placements échus et courus	7	4
Frais payés d'avance	—	5
Participation dans la Société associée (note 6)	286 687	277 426
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>290 122</b>	<b>279 308</b>
<b>PASSIF</b>		
Créditeurs (note 4)	46	41
Comptes à payer à des sociétés liées (note 4)	25	321
Avances de la Société liée (note 4)	—	1 562
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>71</b>	<b>1 924</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Résultats non distribués (note 2)	315 391	285 727
Cumul des autres éléments du résultat global (note 2)	(25 340)	(8 343)
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>290 051</b>	<b>277 384</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>290 122</b>	<b>279 308</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration :



**René Hamel**  
Président du conseil d'administration



**Émile Vallée**  
Vice-président du conseil d'administration

**ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre  
(en milliers de dollars)

	2022	2021
	\$	\$
<b>Résultats non distribués</b>		
Solde au début de l'exercice (note 2)	285 727	234 334
Résultat net	18 555	32 558
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies (note 2)	10 754	18 601
Transfert des titulaires de contrats participants à l'actionnaire (note 6)	355	234
Solde à la fin de l'exercice	315 391	285 727
<b>Cumul des autres éléments du résultat global</b>		
Solde au début de l'exercice (note 2)	(8 343)	(11 795)
Autres éléments du résultat global <sup>1</sup>	(16 997)	3 452
Solde à la fin de l'exercice	(25 340)	(8 343)
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>290 051</b>	<b>277 384</b>

1. Ces montants se composent de la quote-part des gains (pertes) nets non réalisés de l'exercice sur les actifs financiers disponibles à la vente de la Mutuelle et la Société associée. Les autres éléments du résultat global excluent le montant de la réévaluation du passif net au titre des prestations définies recyclé dans les résultats non distribués.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre  
(en milliers de dollars)

	2022	2021
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Produits de placements	64	41
Sommes versées aux créditeurs	(437)	(721)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(373)	(680)
<b>ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions liées aux placements	(449)	(2 349)
Ventes, échéances et remboursements liés aux placements	392	693
Encaissement d'un dividende (note 6)	2 259	—
Disposition d'actions dans la Société associée (notes 6 et 8)	3 333	—
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	5 535	(1 656)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Avances de la Société liée	2 005	1 550
Injections nettes de capital <sup>1</sup>	(1 916)	(1 093)
Remboursement des avances de la Société liée	(3 630)	(1 738)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(3 541)	(1 281)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>1 621</b>	<b>(3 617)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b> , début de l'exercice	<b>214</b>	<b>3 831</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b> , fin de l'exercice	<b>1 835</b>	<b>214</b>

1. Au 31 décembre 2022, un montant de 18 \$ relatif aux remboursements de capital est inclus dans le compte à recevoir de la Société liée (2021 – compte à payer de 321 \$).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

<b>1. Statuts constitutifs et nature des activités</b>	13
<b>2. Principales méthodes comptables</b>	13
<b>3. Modifications de méthodes comptables</b>	17
<b>4. Instruments financiers</b>	19
<b>5. Gestion des risques liés aux instruments financiers</b>	23
<b>6. Participation dans la Société associée</b>	28
<b>7. Gestion du capital</b>	29
<b>8. Transactions entre parties liées</b>	29

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022  
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

# 1. Statuts constitutifs et nature des activités

SSQ Mutuelle (la « Mutuelle ») a été constituée en vertu de la *Loi concernant Les Services de Santé du Québec*. La Mutuelle a pour principale activité de détenir une participation dans SSQ, Société financière inc. (la « Société associée »), qui elle détient une participation dans Groupe Beneva inc. (nommé antérieurement Beneva inc. au 1<sup>er</sup> janvier 2022) conjointement avec La Capitale Groupe financier inc. SSQ, Société d'assurance-vie inc., filiale de Groupe Beneva inc., est donc une « Société liée ». Le siège social de la Mutuelle et celui de la Société associée sont situés au 2525, boulevard Laurier, Québec (Québec), Canada.

Les états financiers de la Mutuelle ont été approuvés par le conseil d'administration le 14 mars 2023.

# 2. Principales méthodes comptables

## Présentation des états financiers

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») en vigueur au 31 décembre 2022 telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB »). Les états financiers de la Mutuelle sont présentés en dollars canadiens, ce qui correspond à sa devise fonctionnelle.

L'état de la situation financière de la Mutuelle n'est pas présenté selon la classification courante et non courante, mais est plutôt présenté de façon générale, par ordre de liquidité. Les actifs et les passifs dont leur réalisation et leur règlement sont prévus dans le cycle d'exploitation normal de la Mutuelle sont considérés comme étant courants. L'actif non courant correspond à la participation dans la Société associée présentée à la note 6 alors que la totalité du passif est considérée comme étant courante.

## Utilisation d'estimations et jugements de la direction

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui sont décrites dans les principales méthodes comptables et notes complémentaires qui suivent. Ces estimations et hypothèses ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. La direction doit également poser certains jugements lors de l'établissement des états financiers.

## Participation dans la Société associée

La Mutuelle comptabilise sa participation dans la Société associée selon la méthode de la mise en équivalence, car elle exerce une influence notable. L'influence notable est définie comme étant le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles d'une entité sans exercer le contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. Sa participation est de 18,58 % au 31 décembre 2022 et était de 18,69 % au 31 décembre 2021. En vertu de la *Loi sur les assureurs*, Groupe Beneva inc., une société d'assurance de personnes constituée sous la forme d'une société par actions, peut transférer dans le cours normal de ses affaires une portion des résultats globaux attribués aux titulaires de contrats participants aux résultats non distribués des actionnaires. La Mutuelle doit venir comptabiliser ce transfert de l'actionnaire aux titulaires de contrats participants dans la participation dans la Société associée.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022  
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Participation dans la Société associée (suite)

Afin d'harmoniser les méthodes comptables entre la Société associée et Groupe Beneva inc., la Mutuelle a effectué un reclassement sans impact sur les capitaux propres entre les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global à l'état de la situation financière. Ce reclassement est relatif aux gains (pertes) accumulés liés à la réévaluation du passif net au titre des prestations définies recyclés dans les résultats non distribués. Le tableau suivant présente les montants ayant fait l'objet d'un reclassement au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2021		
	Saldes avant reclassement	Reclassement	Saldes après reclassement
	\$	\$	\$
Résultats non distribués	235 487	(1 153)	234 334
Cumul des autres éléments du résultat global	(12 948)	1 153	(11 795)

Une dépréciation sur cette participation doit être comptabilisée s'il existe une indication objective de perte de valeur par suite d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes survenus après la comptabilisation initiale et ayant une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de cette participation. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Mutuelle détermine s'il existe une indication objective que cette participation a subi une perte de valeur. Aux 31 décembre 2022 et 2021, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée sur cette participation.

La Mutuelle n'a pas de passif éventuel en lien avec son placement dans la Société associée ni d'engagement en matière de capital ou autre envers Groupe Beneva inc. aux 31 décembre 2022 et 2021. La Société associée n'a pas de passif éventuel significatif ni d'engagement hors du cours normal de ses affaires aux 31 décembre 2022 et 2021.

### Instruments financiers

#### Actifs et passifs financiers – classement et comptabilisation

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier ou un passif financier. Lors de la comptabilisation initiale des instruments financiers, la Mutuelle les inscrit à leur juste valeur. L'évaluation ultérieure des instruments financiers dépend de leur classement.

La Mutuelle suit un modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur le modèle économique que suit la Mutuelle pour la gestion de ses actifs et sur les caractéristiques des flux de trésorerie de ces actifs. Le classement des instruments d'emprunt dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt (« URPI ») est déterminé, lors de la comptabilisation initiale, en fonction du modèle économique selon lequel ces actifs financiers sont gérés, soit un objectif de perception de flux de trésorerie contractuels, de perception de flux de trésorerie contractuels et vente d'actifs financiers, soit une détention à des fins de transaction.

La Mutuelle détermine si un passif financier doit être classé au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction de ses caractéristiques et de l'intention de la direction lors de la comptabilisation initiale.

Pour l'achat ou la vente d'un actif financier avec délai normalisé de livraison, la Mutuelle applique la méthode de comptabilisation à la date de transaction, soit la date à laquelle la Mutuelle s'engage à acheter ou à vendre les actifs. Les coûts de transaction pour les actifs classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés aux résultats. Les coûts de transaction pour les actifs classés au coût amorti ainsi qu'à la juste valeur par le biais du résultat global sont capitalisés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022  
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Instruments financiers (suite)

#### Actifs et passifs financiers – classement et comptabilisation (suite)

##### a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

###### *Coût amorti*

La trésorerie est constituée des soldes des comptes bancaires maintenus auprès d'institutions financières dont le but est d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt («URPI»). Elle est classée et comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En raison de son échéance à court terme, la valeur comptable de la trésorerie représente sa juste valeur. Les revenus d'intérêts et les pertes de valeur sont comptabilisés au résultat net. Lors de la décomptabilisation, tous les profits ou pertes sont également comptabilisés au résultat net.

##### b) Titres de créance

###### *Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global*

Les titres de créance sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsqu'ils sont détenus dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de les vendre et dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt («URPI»). Ces titres de créance classés et comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent des obligations. Les profits et pertes latents sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global et les revenus d'intérêts sont comptabilisés au résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Au moment de la disposition, le cumul des gains ou pertes réalisé est reclassé en résultat net.

##### c) Titres de capitaux propres et fonds communs de placement

###### *Juste valeur par le biais du résultat net*

Les actifs qui ne sont pas classés comme évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat global, sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les titres de capitaux propres ainsi que les fonds communs de placement classés à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent des actions privilégiées ainsi que des unités de fonds. Les revenus d'intérêts générés sur ces actifs financiers ainsi que les dividendes reçus sont comptabilisés au résultat net.

##### d) Autres actifs et autres passifs financiers

Les autres actifs et les autres passifs financiers sont classés et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La valeur comptable des autres actifs et des autres passifs financiers se rapproche de leur juste valeur en raison de leurs caractéristiques ou de leur échéance à court terme.

Les autres actifs financiers contiennent le compte à recevoir de la Société liée et le compte de produits de placements échus et courus. Les autres passifs financiers correspondent aux créanciers, aux comptes à payer à des sociétés liées et aux avances de la Société liée.

###### **Juste valeur**

La juste valeur des obligations et des actions est déterminée d'après les cours acheteurs observés sur les marchés actifs lorsque cela est possible. Lorsqu'il est impossible d'obtenir un cours acheteur, la juste valeur est déterminée selon des techniques d'évaluation qui tiennent compte du taux d'intérêt propre au titre et des flux de trésorerie actualisés, et qui sont fondées sur des données non directement observables du marché. La juste valeur des fonds communs de placement est déterminée selon la valeur publiée par le fonds. Si aucune valeur n'est disponible, les titres sous-jacents aux fonds communs de placement sont évalués selon la méthode de la juste valeur basée sur l'actualisation des flux monétaires futurs.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Instruments financiers (suite)

#### Prêts de titres

La Mutuelle effectue des prêts de titres pour en retirer des produits additionnels, qui sont comptabilisés aux résultats à titre de produits de placements. La Mutuelle reçoit des garanties, sous forme de trésorerie ou de titres, qui représentent au minimum 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Ces garanties sont déposées par l'emprunteur auprès d'un dépositaire de titres et y sont conservées jusqu'à ce que les titres prêtés aient été remis à la Mutuelle. La juste valeur des titres prêtés fait l'objet d'un suivi quotidien. Une garantie supplémentaire est exigée ou une partie de la garantie donnée est remise selon les fluctuations de la juste valeur des titres sous-jacents prêtés. Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés compte tenu que la Mutuelle conserve les risques et avantages liés à ceux-ci. Les revenus résultant des opérations de prêts de titres sont présentés à la rubrique « Produits de placements » à l'état des résultats.

#### Actifs et passifs financiers – dépréciation

La Mutuelle est tenue de comptabiliser les pertes de crédit attendues des flux de trésorerie provenant de ses actifs financiers classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La Mutuelle suit un modèle de dépréciation en trois stades afin de déterminer les pertes de crédit attendues :

- **Stade 1 :** Pour les instruments financiers dont aucun problème de crédit n'a été identifié lors de la comptabilisation initiale ou dont le crédit ne s'est pas détérioré significativement depuis la comptabilisation initiale, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 prochains mois doit être comptabilisée.
- **Stade 2 :** Pour les instruments financiers dont le crédit s'est détérioré significativement depuis la comptabilisation initiale, mais qu'aucune perte de crédit comme telle n'a eu lieu, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie doit être comptabilisée.
- **Stade 3 :** Pour les instruments financiers dont des pertes de crédit sont subies, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie doit continuer à être comptabilisée. Les instruments financiers dont des pertes de crédit sont subies correspondent à ceux se retrouvant en défaut de paiement, en considérant autant les facteurs quantitatifs que qualitatifs.

Pour classer les instruments financiers entre les divers stades mentionnés ci-haut, une comparaison de la variation du risque de crédit de l'instrument entre la date de clôture et la date de la comptabilisation initiale est réalisée, en plus d'analyser les risques de défaut.

La provision pour pertes de crédit attendues requiert l'exercice de jugements de la part de la direction. Elle est déterminée en actualisant la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus et les flux de trésorerie que la Mutuelle s'attend réellement à recevoir. Pour ce faire, la Mutuelle prend en compte les informations provenant des événements passés ainsi que des circonstances actuelles et futures.

Aux 31 décembre 2022 et 2021, la provision pour pertes de crédit attendues est négligeable sur les actifs financiers détenus par la Mutuelle.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022  
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

### 3. Modifications de méthodes comptables

#### Nouvelles normes comptables appliquées

##### *Première application des Normes internationales d'information financière*

En mai 2020, l'IASB a publié « *Améliorations annuelles des normes IFRS 2018-2020* », donnant lieu à un amendement à la norme IFRS 1 « *Première application des Normes internationales d'information financière* » (« IFRS 1 »). Cet amendement apporte des simplifications lors de l'application d'IFRS 1 par une filiale qui adopte pour la première fois les IFRS lorsque sa société mère a déjà adopté les IFRS, en ce qui concerne l'évaluation du montant des écarts de conversion cumulés. Les dispositions de cet amendement s'appliquent aux états financiers ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Les modifications de cette norme n'ont eu aucune incidence sur les états financiers de la Mutuelle.

##### *Regroupement d'entreprises*

En mai 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 3 « *Regroupements d'entreprises* ». L'amendement vient mettre à jour une référence au « *Cadre conceptuel de l'information financière* ». Les dispositions de cet amendement s'appliquent prospectivement aux états financiers ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Les modifications de cette norme n'ont eu aucune incidence sur les états financiers de la Mutuelle.

##### *Instruments financiers*

En mai 2020, l'IASB a publié « *Améliorations annuelles des normes IFRS 2018-2020* », donnant lieu à un amendement à la norme IFRS 9 « *Instruments financiers* ». Cet amendement vient préciser les frais que l'entité doit inclure dans le test de 10 pour cent pour déterminer si un passif financier doit être décomptabilisé. Les dispositions de cet amendement s'appliquent prospectivement aux états financiers ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Les modifications de cette norme n'ont eu aucune incidence sur les états financiers de la Mutuelle.

##### *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*

En mai 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 37 « *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* ». L'amendement vient préciser les coûts à inclure lors de l'établissement du coût d'exécution d'un contrat dans le but de déterminer si ce contrat est déficitaire. Les dispositions de cet amendement s'appliquent rétrospectivement aux états financiers ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Les modifications de cette norme n'ont eu aucune incidence sur les états financiers de la Mutuelle.

#### Nouvelles normes comptables futures

##### *IFRS 17 Contrats d'assurance*

Groupe Beneva inc. appliquera la norme IFRS 17 « *Contrats d'assurance* » (« IFRS 17 ») à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cette date de première application d'IFRS 17 est obligatoire. Les informations comparatives de l'exercice 2022 seront retraitées à compter de la date de transition du 1<sup>er</sup> janvier 2022, date à laquelle un état consolidé de la situation financière redressé sera établi par Groupe Beneva inc.

La norme IFRS 17 constitue une refonte complète des principes relatifs à la comptabilisation, à l'évaluation, à la présentation et aux informations à fournir applicables aux contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application, incluant les contrats de réassurance. Elle remplacera la norme actuelle IFRS 4 « *Contrats d'assurance* » (« IFRS 4 »), qui laissait place aux pratiques d'évaluations des juridictions locales. IFRS 17 a pour objectif que les utilisateurs d'états financiers puissent mieux apprécier l'incidence des contrats d'assurance sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité publiante. Elle établit des principes qui permettront aux entités de fournir des informations pertinentes et qui donneront une image plus fidèle des contrats d'assurance. La Mutuelle évalue actuellement l'incidence de cette norme sur sa participation dans la Société associée. La Mutuelle devra tenir compte de ces modifications comptables applicables à la participation que la Société associée détient dans Groupe Beneva inc. selon la mise en équivalence, qui exige l'utilisation de méthodes comptables uniformes dans son application.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022  
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

### 3. Modifications de méthodes comptables (suite)

#### Nouvelles normes comptables futures (suite)

##### *IFRS 9 Instruments financiers – exemption temporaire pour le placement dans une entreprise associée*

La Mutuelle applique déjà la norme IFRS 9 «*Instruments financiers*» («IFRS 9»), mais bénéficie d'une exemption temporaire pour la comptabilisation de la participation que la Société associée détient dans Groupe Beneva inc. selon la méthode de mise en équivalence jusqu'au moment où Groupe Beneva inc. appliquera initialement IFRS 9. Par le respect de certains critères, Groupe Beneva inc. a bénéficié de l'exemption temporaire facultative permettant aux entités dont l'activité prédominante consiste à émettre des contrats d'assurance de reporter la date de première application au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cette date de première application d'IFRS 9 est obligatoire pour Groupe Beneva inc.

IFRS 9 établit les principes d'information financière visant à fournir des informations pertinentes et utiles pour l'appréciation des montants, du calendrier et du degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs de l'entité en lien avec ses actifs et passifs financiers. Elle remplacera la norme actuelle IAS 39 «*Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*» («IAS 39»). IFRS 9 introduit notamment de nouvelles dispositions sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, reflétant pour les actifs financiers le modèle économique que suit l'entité pour leur gestion et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie.

Elle établit aussi de nouvelles dispositions reliées à l'évaluation, soit celles portant sur la dépréciation basée sur un modèle de perte attendue.

Groupe Beneva inc. a choisi, en vertu d'une exemption facultative portant sur la transition, de ne pas retraiter les informations comparatives de l'exercice 2022 au moment de produire ses états financiers consolidés annuels de 2023 pour y refléter les dispositions d'IFRS 9 relatives au classement et à l'évaluation, incluant la dépréciation. L'effet de ces dispositions sera plutôt constaté en date de transition du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Pour les actifs financiers classés comme étant prêts et créances ou disponibles à la vente, un montant de 1 050 700 \$ au 31 décembre 2022 (2021 – 919 500 \$) ne satisfait pas au test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels selon IFRS 9. De plus, Groupe Beneva inc. prévoit utiliser l'exemption de risque de crédit faible dans le calcul des pertes de crédit attendues pour les obligations. La Mutuelle évalue actuellement l'incidence de cette norme sur sa participation dans la Société associée. La Mutuelle devra tenir compte de ces modifications comptables applicables à la participation que la Société associée détient dans Groupe Beneva inc. selon la mise en équivalence, qui exige l'utilisation de méthodes comptables uniformes dans son application.

##### *Présentation des états financiers*

En janvier 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 1 «*Présentation des états financiers*» («IAS 1»). L'amendement vient préciser le critère concernant le droit de différer le règlement d'un passif pour au moins douze mois après la fin d'exercice, à prendre en compte lors du classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants dans l'état de la situation financière. La date d'entrée en vigueur de cet amendement initialement prévue était le 1<sup>er</sup> janvier 2022. En juillet 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 1 reportant la date d'application de cet amendement aux états financiers ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront rétrospectivement à compter de cette date. Une application anticipée est autorisée.

En février 2021, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 1. L'amendement vient préciser les informations à fournir sur les méthodes comptables en exigeant que les entités fournissent les informations significatives sur les méthodes comptables plutôt que sur les principales méthodes comptables. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront de manière prospective aux états financiers ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Une application anticipée est autorisée.

La Mutuelle évalue actuellement l'incidence de ces amendements sur ses états financiers.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022  
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

### 3. Modifications de méthodes comptables (suite)

#### Nouvelles normes comptables futures (suite)

##### *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*

En février 2021, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 8 «*Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*». L'amendement introduit une définition des estimations comptables et donne des précisions sur la distinction entre un changement d'estimation comptable et un changement de méthode comptable. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront de manière prospective aux états financiers ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Une application anticipée est autorisée. La Mutuelle évalue actuellement l'incidence de cet amendement sur ses états financiers.

### 4. Instruments financiers

#### a) Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière ou dont la juste valeur est divulguée dans les notes complémentaires aux états financiers sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations et comprend trois niveaux :

- Niveau 1 – Les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- Niveau 2 – Évaluation à partir de données observables sur les marchés pour l'actif ou le passif, obtenues directement ou indirectement ;
- Niveau 3 – Évaluation à partir de données autres que les données observables sur le marché pour l'actif ou le passif.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022  
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

### 4. Instruments financiers (suite)

#### a) Actifs et passifs financiers (suite)

Le tableau suivant présente le classement des actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur :

	2022							
	Valeur comptable				Juste valeur			
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Placements</b>								
<b>Trésorerie, portant intérêt au taux préférentiel moins 1,90 % (2021 – 1,90 %) et équivalents de trésorerie</b>	—	—	1 835	1 835	1 835	—	—	1 835
<b>Titres de créance</b>								
Obligations								
Municipalités, commissions scolaires et hôpitaux	—	235	—	235	—	235	—	235
Corporatives	—	888	—	888	—	888	—	888
	—	1 123	—	1 123	—	1 123	—	1 123
<b>Titres de capitaux propres</b>								
Actions privilégiées	164	—	—	164	164	—	—	164
<b>Fonds communs de placement</b>	288	—	—	288	—	288	—	288
<b>Compte à recevoir de la Société liée</b>	—	—	18	18	—	18	—	18
<b>Créditeurs</b>	—	—	46	46	—	46	—	46
<b>Comptes à payer à des sociétés liées</b>	—	—	25	25	—	25	—	25

Au 31 décembre 2022, la valeur des prêts de titres effectués par la Mutuelle présentée dans les placements est respectivement de 364 \$ (2021 – 307 \$).

L'appréciation des niveaux hiérarchiques de juste valeur s'effectue à chaque date de fin d'exercice. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 et 2021, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022  
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

### 4. Instruments financiers (suite)

#### a) Actifs et passifs financiers (suite)

	2021							
	Valeur comptable				Juste valeur			
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Placements</b>								
<b>Trésorerie, portant intérêt au taux préférentiel moins 1,90 % (2020 – 1,78 %) et équivalents de trésorerie</b>	—	—	214	214	214	—	—	214
<b>Titres de créance</b>								
Obligations								
Municipalités, commissions scolaires et hôpitaux	—	249	—	249	—	249	—	249
Corporatives	—	766	—	766	—	766	—	766
	—	1 015	—	1 015	—	1 015	—	1 015
<b>Titres de capitaux propres</b>								
Actions privilégiées	359	—	—	359	359	—	—	359
<b>Fonds communs de placement</b>	285	—	—	285	—	285	—	285
<b>Créditeurs</b>	—	—	41	41	—	41	—	41
<b>Comptes à payer à des sociétés liées</b>	—	—	321	321	—	321	—	321
<b>Avances de la Société liée au taux préférentiel, sans modalités de remboursement</b>	—	—	1 562	1 562	—	1 562	—	1 562

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

## 4. Instruments financiers (suite)

### b) Produits des instruments financiers

	2022			
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>				
Intérêts	—	—	16	16
<b>Titres de créance</b>				
Intérêts	—	23	—	23
Pertes nettes réalisées	—	(16)	—	(16)
<b>Titres de capitaux propres</b>				
Dividendes	11	—	—	11
Gains nets réalisés	7	—	—	7
Variation de la juste valeur	(44)	—	—	(44)
<b>Fonds communs de placement</b>				
Revenus distribués	12	—	—	12
Variation de la juste valeur	(9)	—	—	(9)
	(23)	7	16	—

#### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022  
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

## 4. Instruments financiers (suite)

### b) Produits des instruments financiers (suite)

	2021			
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>				
Intérêts	—	—	6	6
<b>Titres de créance</b>				
Intérêts	—	13	—	13
Pertes nettes réalisées	—	(2)	—	(2)
<b>Titres de capitaux propres</b>				
Dividendes	13	—	—	13
Gains nets réalisés	8	—	—	8
Variation de la juste valeur	30	—	—	30
<b>Fonds communs de placement</b>				
Revenus distribués	6	—	—	6
Variation de la juste valeur	(2)	—	—	(2)
	55	11	6	72

## 5. Gestion des risques liés aux instruments financiers

La Mutuelle s'est dotée de politiques et de procédés de contrôle visant à gérer les risques liés aux instruments financiers. Une politique de placement est approuvée par le conseil d'administration et son objectif est d'encadrer la prise de décision en matière de placement. Les procédés découlant de cette politique assurent une saine gestion des risques liés aux placements.

Les risques liés aux instruments financiers de la Mutuelle sont le risque de crédit, le risque de concentration, le risque de liquidité et le risque de marché.

### Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière malgré la réalisation de sûretés réelles, principales ou accessoires, résultant de l'incapacité d'un débiteur de s'acquitter de ses obligations à l'endroit de la Mutuelle.

La gestion du risque de crédit est le moyen de contenir les répercussions sur la Mutuelle d'événements liés au risque de crédit. Elle consiste notamment à repérer, à comprendre et à évaluer le risque de perte, ainsi qu'à prendre des mesures appropriées.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022  
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

## 5. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

### Risque de crédit (suite)

La Mutuelle est exposée au risque de crédit en matière d'obligations et d'actions privilégiées ayant une échéance déterminée. Elle gère ce risque en appliquant les procédés de contrôle suivants :

- des balises d'utilisation prévoyant des limites minimales et maximales sont établies pour chacune des catégories de placements répondant aux besoins spécifiques de chaque secteur d'affaires;
- ces balises prévoient une répartition des obligations entre divers émetteurs canadiens de qualité et dont la cote de crédit provenant de sources reconnues n'est pas inférieure à BB au moment de l'acquisition;
- une limite globale est établie pour chaque niveau de qualité de la cote de crédit;
- une limite globale est également établie pour les placements d'un émetteur ou d'un groupe d'émetteurs liés afin d'atténuer le risque de concentration;
- le comité de placement du conseil d'administration effectue périodiquement une revue du portefeuille de placements et des transactions survenues;

L'exposition au risque de crédit est principalement atténuée par les niveaux minimaux de qualité des émetteurs d'obligations imposés par la politique de placement et par la solidité financière des contreparties des instruments financiers. De plus, l'encaisse de la Mutuelle est placée auprès de banques à charte canadienne et d'institutions financières reconnues dont la cote de crédit est de qualité supérieure.

#### Exposition maximale au risque de crédit

	2022	2021
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 835	214
Titres de créance		
Obligations	1 123	1 015
Titres de capitaux propres – Actions privilégiées	164	359
Compte à recevoir de la Société liée	18	—
	<b>3 140</b>	<b>1 588</b>

#### Qualité du portefeuille des obligations

	2022		2021	
	\$	%	\$	%
<b>Obligations</b>				
Municipalités, commissions scolaires et hôpitaux	235	20,9	249	24,5
Corporatives				
Canadiennes, par cote de crédit				
BBB	888	79,1	766	75,5
	<b>1 123</b>	<b>100,0</b>	<b>1 015</b>	<b>100,0</b>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022  
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

## 5. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

### Risque de crédit (suite)

#### Qualité du portefeuille d'actions privilégiées

	2022		2021	
	\$	%	\$	%
P1	—	—	50	13,9
P2	38	23,2	92	25,6
P3	126	76,8	217	60,5
	<b>164</b>	<b>100,0</b>	<b>359</b>	<b>100,0</b>

### Risque de concentration

La direction de la Mutuelle établit des limites de chaque portefeuille dans le but de s'assurer que les portefeuilles de placements sont diversifiés en fonction des catégories d'actifs. La direction surveille les positions réelles et les expositions aux risques de marché et de crédit.

La Mutuelle limite principalement le montant de son investissement dans une société en appliquant des restrictions spécifiques à chaque classe d'actif dont des limites par émetteur.

#### Obligations corporatives par secteur d'activité

Le tableau suivant présente la répartition du portefeuille d'obligations corporatives par secteur d'activité.

	2022		2021	
	\$	%	\$	%
Énergie	88	7,8	—	—
Consommation de base et discrétionnaire	282	25,1	293	38,2
Services financiers	69	6,2	98	12,8
Communications	260	23,1	167	21,8
Services publics	235	20,9	—	—
Autres	189	16,9	208	27,2
	<b>1 123</b>	<b>100,0</b>	<b>766</b>	<b>100,0</b>

Le tableau suivant présente la répartition du portefeuille d'actions privilégiées par secteur d'activité.

	2022		2021	
	\$	%	\$	%
Énergie	46	27,8	51	14,2
Matériaux de base	71	43,3	157	43,7
Services financiers	—	—	50	13,9
Communications	47	28,9	101	28,2
	<b>164</b>	<b>100,0</b>	<b>359</b>	<b>100,0</b>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

## 5. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Mutuelle éprouve des difficultés à honorer les flux de trésorerie découlant de ses passifs financiers. La Mutuelle gère le risque de liquidité au moyen de l'appariement des flux de trésorerie provenant des avances de la Société liée pour honorer ses engagements et pouvoir répondre à un besoin de liquidité immédiat.

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles des flux monétaires des passifs financiers de la Mutuelle :

	2022				
	Payables à vue	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs	—	46	—	—	46
Comptes à payer à des sociétés liées	—	25	—	—	25
	—	71	—	—	71

	2021				
	Payables à vue	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs	—	41	—	—	41
Comptes à payer à des sociétés liées	—	321	—	—	321
Avances de la Société liée	1 562	—	—	—	1 562
	1 562	362	—	—	1 924

### Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des facteurs du marché.

Le comité de placements est responsable du suivi de la politique de placement, laquelle est révisée périodiquement. Le conseil d'administration approuve les modifications, le cas échéant. Les limites de la politique de placement sont fixées de manière prudente afin d'atténuer les risques pour la Mutuelle.

Le risque de marché inclut deux types de risque : le risque de taux d'intérêt et le risque de prix lié aux marchés boursiers.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022  
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

## 5. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

### Risque de marché (suite)

#### a) Risque de taux d'intérêt

La Mutuelle est exposée au risque de taux d'intérêt à l'égard des avances de la Société liée comportant des taux d'intérêt variables. Conséquemment, elle encourt un risque d'intérêt en fonction de la fluctuation du taux d'intérêt préférentiel.

Pour ses actifs financiers détenus dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de les vendre et dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt («URPI»), la Mutuelle estime qu'une hausse de 1 % de la courbe des taux d'intérêt entraînerait une diminution de 37 \$ des autres éléments du résultat global (2021 – 24 \$).

Le tableau suivant présente les échéances des placements de la Mutuelle.

						2022
	Remboursables à vue	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Titres de créances</b>						
Obligations	—	—	706	417	—	1 123
	—	—	706	417	—	1 123
						2021
	Remboursables à vue	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Titres de créances</b>						
Obligations	—	—	652	363	—	1 015
	—	—	652	363	—	1 015

Au 31 décembre 2022, le taux effectif des obligations se situe entre 4,8 % et 5,6 % (2021 – 1,7 % et 2,8 %).

#### b) Risque de prix lié aux marchés boursiers

La Mutuelle est exposée au risque de prix lié aux marchés boursiers à l'égard de ses placements en actions privilégiées.

La variation de la juste valeur de ces placements est comptabilisée au résultat net. Une baisse soudaine de l'ordre de 10 % de la valeur de ces placements entraînerait une diminution estimative de 16 \$ du résultat net (2021 – 36 \$).

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022  
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

## 6. Participation dans la Société associée

	2022	2021
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	277 426	220 702
Changement de participation lié aux injections nettes de capital	1 577	1 271
Quote-part du résultat net	18 624	33 138
Quote-part des autres éléments du résultat global	(6 166)	22 081
Transfert des titulaires de contrats participants à l'actionnaire	355	234
Dividende reçu	(2 259)	—
Disposition de participation (note 8)	(2 870)	—
Solde à la fin de l'exercice	<b>286 687</b>	277 426

Les tableaux suivants présentent des informations financières résumées de la Société associée, SSQ, Société financière inc., aux 31 décembre:

	2022	2021
	\$	\$
<b>État de la situation financière</b>		
Trésorerie	82	91
Total de l'actif	<b>1 572 706</b>	1 516 168
Total du passif <sup>1</sup>	<b>386</b>	341
Total des capitaux propres	<b>1 572 320</b>	1 515 827
<b>État des résultats</b>		
Produits d'intérêts	2	1
Total des produits	<b>99 875</b>	177 775
Frais généraux	14	12
Charges financières	8	9
Résultat net	<b>99 853</b>	177 754
<b>État du résultat global</b>		
Autres éléments du résultat global	<b>(33 100)</b>	118 330
Résultat global	<b>66 753</b>	296 084

1. Correspond à des passifs financiers.

#### **NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022  
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

## **7. Gestion du capital**

En matière de gestion du capital, l'objectif de la Mutuelle est de préserver ses actifs. La Mutuelle définit le capital comme étant les capitaux propres. La Mutuelle atteint son objectif par une gestion prudente du capital dégagé par la croissance interne, et en optimisant l'utilisation de capitaux à faible coût.

### *Composition du capital*

	2022	2021
	\$	\$
Capitaux propres	<b>290 051</b>	277 384
	<b>290 051</b>	277 384

## **8. Transactions entre parties liées**

Dans le cours de ses activités, la Mutuelle effectue des transactions avec la Société liée. Toutes ces transactions sont conclues à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie convenue entre les parties.

Au cours de l'exercice, la Mutuelle a capitalisé aux avances de la Société liée des intérêts de 63 \$ (2021 – 14 \$), ce qui constitue une opération non monétaire. Également, au cours de l'exercice 2022, la Mutuelle a vendu à l'actionnaire principal de la Société associée des actions participantes qu'elle détenait dans le capital-actions de la Société associée. Un gain de 463 \$ a été comptabilisé aux résultats à l'égard de cette vente.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### PRÉSIDENT

**René Hamel**

Président du conseil d'administration

### VICE-PRÉSIDENT

**Émile Vallée**

Vice-président du conseil d'administration

Retraité

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

### ADMINISTRATEURS

**Patrick Audy**

Vice-président

Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ)

**Normand Brouillet**

Retraité

Confédération des syndicats nationaux (CSN)

**Marie-Josée Dutil**

Directrice du service des immeubles

Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

**Eddy Jomphe**

Retraité

Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – FTQ

**Nadine Lambert**

Secrétaire générale et trésorière

Fédération de la santé et des services sociaux (CSN)

**Josée Lamontagne**

Retraîtée

Cadres des secteurs public et parapublic du Québec

**Andrée Poirier**

Retraîtée

Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS)

**Bernard Tanguay**

Retraité

Actuaire et administrateur de sociétés

### SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

**Pierre Marc Bellavance**

### COMITÉ D'AUDIT, DE GESTION DES RISQUES ET DE PLACEMENTS

Eddy Jomphe, président

Patrick Audy

Nadine Lambert

Josée Lamontagne

Bernard Tanguay

### COMITÉ DE GOUVERNANCE, RESSOURCES HUMAINES ET ÉTHIQUE

René Hamel, président

Normand Brouillet

Marie-Josée Dutil

Andrée Poirier

Émile Vallée



**SSQ**  
*mutuelle*